



Certification qualité

Séminaire annuel des directeurs d'EPLEFPA

Salle Gambetta

Mercredi 16 octobre 2019

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

La politique qualité de la DGER une politique volontariste

- **Un élément fondateur** : la loi d'orientation de la formation de 1989 et le décret du 24 mars 1993 qui prévoyait que « Le service public de l'éducation définit dans une charte nationale qualité ses engagements envers les prescripteurs, les bénéficiaires et les partenaires. »
- Mise à disposition de la **charte nationale d'engagement de service des CFA et CFPPA** en 2001 avec un accompagnement soutenu aux structures pour obtenir leur certification
- Un **guide des bonnes pratiques à destination des EPLEFPA** en 2012 pour les inciter à une démarche de progrès dans le contexte global de l'établissement

La politique qualité de la DGER en phase avec l'évolution législative

Loi du 5 mars 2014

Les financeurs s'assurent de la capacité du prestataire de formation mentionné à dispenser une formation de qualité.

D'un principe de preuve ...

- La charte devient **Réf. 132** – centre de formation professionnelle agricole public
- **inscription** sur la liste du **CNEFOP**

Loi du 5 septembre 2018

Les prestataires sont certifiés sur la base de critères définis par décret en Conseil d'Etat.

à la démonstration d'un système qualité

- Le Réf. 132 devient **QualiFormAgri**
- Intègre les **exigences du RNQ**

La politique qualité de la DGER

le plan d'accompagnement

- L'état des lieux de la certification en mars 2017 pour les CFPPA, montrait que près d'un 1 sur 5 n'était engagé dans aucune démarche. Très peu de CFA pour leur part sont certifiés.
- Il s'est agi dans le cadre du plan d'accompagnement de s'adresser prioritairement à la population de centres « ni certifiés, ni engagés dans une démarche ». Certains EPLEFPA ont ainsi participé à une première action au printemps, et à une seconde en ce moment.
- D'autres actions sont mobilisables, dans le cadre des plans d'actions qui sont régionalement et qui sont coordonnées par le dispositif national d'appui (AgroSup Dijon).

QualiFormAgri

un outil commun à l'ensemble des EPLEFPA

- partager et faire valoir l'organisation en EPLEFPA dans son principe de lieu unique de formation regroupant l'ensemble des voies de formation et disposant de lieux d'application « grandeur nature »
- se prévaloir de pratiques proches dans la mise en œuvre des actions de formation concourant au développement des compétences et tout particulièrement des diplômes de l'enseignement agricole
- faciliter la reconnaissance de la qualité des travaux inter-EPLEFPA en garantissant un niveau de prestation identique en tous lieux,
- faciliter les mobilités et les prises de poste dans les organismes de formation par des pratiques partagées dans l'ensemble des EPLEFPA...

➔ Arrêté relatif au recours au référentiel QualiFormAgri pour les EPLEFA